

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ÉCHO DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL

JOURNAL DES FAMILLES.

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois,
par livraison de 16 pages.

Pour Abonnement et prime, un An \$1.00.
Bureaux à Montréal, 4, Rue St. Vincent.

SOMMAIRE.—Chronique.—Jeanne-Marie : le palais de justice, le président, éloquence de Jeanne-Marie.—Discours de M. l'abbé H. Beaudry, curé de St. Constant, à l'occasion des associés de l'Union de Prières, morts dans la guerre des États-Unis.—Encyclique.—Mgr. Dupanloup et l'encyclique pontificale.—Samuel Champlain. Fondation de Québec (1608), par M. Paul Stevens.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE.—Le Cabinet de Lecture.—Un Libera à Notre-Dame.—Affaires Canadiennes.—La paix et la guerre.—L'Encyclique et l'Épiscopat français.—Le Nonce au Mexique.—Départ de France de Missionnaires Oblats et de Pères de la Société de Ste. Croix du Mans.

De toutes les fictions, observe un auteur distingué, les romans étant la plus facile, il n'est point de carrière dans laquelle les écrivains des nations modernes se soient plus essayés. Le roman fait, pour ainsi dire, la transition entre la vie réelle et la vie imaginaire. L'histoire de chacun est, à quelques modifications près, un roman assez semblable à ceux qu'on imprime, et les souvenirs personnels tiennent souvent lieu d'invention.

On a voulu donner plus d'importance à ce genre, en y mêlant la poésie, l'histoire et la philosophie ; il nous semble que c'est le dénaturer. Les réflexions morales et l'éloquence passionnée peuvent trouver place dans les romans ; mais l'intérêt des situations doit toujours être le premier mobile de cette sorte d'écrits, et jamais rien ne peut en tenir lieu.

Que dire cependant de la foule de romans publiés en France, en Allemagne et en Angleterre ? Ne sont-ils pas un signe manifeste de la décadence du goût et de l'abaissement des caractères, plutôt qu'une preuve de la fière supériorité que s'attribuent faussement nos écrivains modernes ? Ils font tourner un peu en plaisanterie, avouons-le, les clairs de lune, les harpes qui retentissent dans la vallée, enfin tous les moyens connus de bercer doucement l'âme ; mais néanmoins il y a en nous une disposition naturelle qui se plaît à ces faciles lectures ; c'est au génie sévère et chrétien de s'en emparer, pour la purifier. L'amitié, cet hymne éternel de la vie, peut se modu-

ler à l'infini, sans que le cœur en éprouve de lassitude ; ainsi l'on revient avec joie au motif d'un chant embelli de notes brillantes. Du reste, il est incontestable que la plupart des romans font un mal incalculable. Ils flétrissent, en les amollissant, les cœurs les mieux doués. Ils sont comme un soleil du midi qui brûle les ailes à l'intelligence.

Si nous voulons avoir une littérature nationale, chantons les hauts faits des ancêtres, élargissons les pages de notre glorieuse histoire. Suivons l'exemple des anciens ; leur génie n'a point, comme le génie des contemporains, fait de leur âme un sujet de fiction. Pour le malheur des lettres chrétiennes, les romanciers du jour n'ont respecté ni le sanctuaire de la conscience, ni celui des vertus domestiques et publiques, qui seules font les hommes forts et les fortes nations.

C'est à ce point de vue que M. l'abbé Lamarche a fait, au Cabinet de Lecture, le tableau de la Littérature contemporaine. Après avoir remonté le cours de la pensée humaine, et arrivé sur les hauteurs où la philosophie domine les événements et les raisons des choses comme une reine ses sujets, Mr. le Lecteur s'est montré magnifique dans ses réflexions sur l'éternité féconde de l'église catholique, éloquent dans ses anathèmes contre la race impie des révolutionnaires, qui veulent de nouveau crucifier sur les sept collines de la Ville Éternelle le Vicaire du Christ.

Le Major Rondot, jeune officier français et aide-de-camp dans l'armée du Général Lee, nous a fait la description de la bataille de Chancellorsville ; le Major écrit comme il combat, il fut vivement applaudi.

M. Paul Stevens et un autre Monsieur feront les frais du prochain entretien littéraire au Cabinet de Lecture.

M. l'abbé Picard, directeur de l'Union de Prières, a voulu donner à la ville de Montréal, dimanche soir, une de ces cérémonies si imposantes et par la pompe du culte catholique et par l'objet qui réunit les fidèles.

Parmi les soldats morts, dans la guerre américaine,

on compte un grand nombre de Canadiens, et *L'union de Prières* plusieurs de ses membres. M. Picard a voulu les faire participer au bénéfice de l'œuvre, quoique morts sur la terre étrangère.

Notre-Dame avait revêtu tous ses habits de deuil pour la circonstance : le magnifique catafalque de *L'union de Prières* s'élevait au milieu de la nef ; il était entouré de détachements des *Chasseurs Canadiens*. A cette heure avancée, par le chant grave de la mort, l'âme s'élève, d'un bond subit, au trône du Dieu clément et désire briser ses enveloppes mortelles.

Un poète sceptique a chanté :

La mort, c'est un sommeil, c'est un réveil peut-être,
Peut-être ! Ah, c'est la mort qui glace, épuanté,
L'homme, au bord du cercueil, par la mort arrêté ;
Devant ce vaste abîme, il se jette en arrière,
Ressaisit l'existence, et s'attache à la terre.

Si ce poète avait assisté à la grande cérémonie de dimanche dernier à Notre-Dame, comme sa muse aurait été plus chrétienne et plus consolante !

M. l'abbé Hercule Beaudry, curé de St. Constant, a fait le sermon de circonstance. Bien connu des fidèles de Montréal, plus de dix mille personnes étaient accourues pour l'entendre ; et on peut dire qu'il a répondu à l'attente de son magnifique et immense auditoire. Nos lecteurs trouverons plus loin son discours.

Les Chambres sont en session, elles ne manqueront pas d'en faire leur profit et de prendre les moyens de retenir au pays tant de jeunes gens dont l'avenir est si compromis, et qui pourraient nous être d'un si grand secours. Que le patriotisme crie journellement pour ramener dans leurs foyers les familles canadiennes encore à l'étranger : que le gouvernement seconde sur ce point, comme sur tant d'autres, l'action du clergé : et bientôt nous verrons la forêt disparaître devant un essaim de colons vigoureux qui formeront de nouvelles paroisses, et laisseront à leurs enfants, avec la foi catholique, un nom honorable et une existence aisée.

Les temps sont durs, et nous avons besoin de toutes nos ressources. Si nous ne retenons pas au pays nos jeunes gens, quand mourant dans une guerre fratricide sur le sol voisin, cette émigration nous dira d'un dernier regard :

..... Et n'avez-vous pas
Vous, ici, ordonné mon trépas ?

Qu'aurons-nous à répondre ?

Nous avons exprimé nos craintes sur les événements qui se préparent. En effet, aurons-nous la guerre, ou resterons-nous en paix avec les Etats-Unis ? telle est la question banale que tout le monde se pose. La semaine dernière le vent était à la paix chez nos voisins. M. Lincoln avait

enfin officiellement offert la branche d'olivier à son illustre rival du Sud. M. Blair est allé à Richmond, et il a obtenu de M. Davis trois commissaires qui sont venus, au Fort Monroe, rencontrer M. Lincoln et M. Seward.

Qui pouvait inspirer une pareille démarche au gouvernement du Nord ? Était-ce le sentiment de sa dignité ou un sentiment de pitié, en face de tant de tombes ouvertes ?

L'opinion publique, quoiqu'il en soit, était vivement partagée : selon les uns, Mgr. Lynch ambassadeur confédéré auprès du St. Siège, avait réussi à faire reconnaître son gouvernement par la France, l'Autriche et l'Espagne. Et alors pour prévenir le coup, M. Lincoln aurait pris les devants ; suivant d'autres, le gouvernement de Napoléon, froissé d'un vote du Congrès américain qui refuse de reconnaître l'empire du Mexique, aurait exprimé son intention de retirer son ambassadeur. Et alors, M. Lincoln se serait déterminé à appliquer dans toute sa rigueur la *doctrine Monroe* qui dit : *l'Amérique aux Américains*.

C'était la guerre au Mexique, la guerre à l'Espagne, la guerre en Angleterre. Heureusement le résultat de la conférence a été la guerre avec le Sud seulement. M. Davis a refusé de négocier la paix autrement que sur le principe de la liberté et de l'indépendance du Sud. Ses délégués avaient mission de demander une armistice de trois mois, ni plus ni moins.

Cette résolution a été sur le champ couronnée d'une victoire du général Lee sur Grant, devant Petersburg où le Nord a perdu du canon, des drapeaux et quatorze cents hommes. Cette victoire va-t-elle ramener la confiance dans les esprits qui commençait au Sud à se décourager ? la situation est critique. Mais le président Davis, après la rupture des négociations pacifiques, a tenu une assemblée à Richmond et déclaré que la confédération, suivant une expression de Grant, volerait *la tombe et le berceau plutôt que de se soumettre*. De son côté, M. Lincoln va appeler encore 300,000 hommes sous les armes.

En Europe, le fait le plus important est toujours l'Encyclique et la discussion entre M. Baroche, ministre des cultes, et les Evêques de France. Presque tous ces derniers ont protesté énergiquement contre la défense qui leur a été faite de publier les Lettres Apostoliques ; ils se sont montrés, comme toujours, les valeureux défenseurs des droits et de la liberté de l'Eglise.

Nos lecteurs trouverons plus loin la préface d'une brochure que Mgr. Dupanloup vient de publier à l'occasion de cette défense.

La bénédiction que le St. Père a envoyé à l'Empereur des Français, le premier de l'an, contribuera beaucoup, il faut l'espérer, à diminuer les difficultés de sa position, et celui qui en 1849 ramenait le Vicaire de Jésus-Christ au Vatican, ne voudra pas détruire son œuvre en 1865 et démeriter le titre de fils aîné de l'Eglise.

Nous apprenons par un journal que le nouveau nonce du Pape au Mexique, Mgr. Meglia, est porteur de pouvoirs pour la conclusion d'un concordat. C'est Mgr. Aloïsi qui l'a remplacé à Paris, comme auditeur de la nonciature.

Pendant les derniers mois de 1864, la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée a envoyé quatorze missionnaires dans le Canada, à Ceylan, en Océanie et dans le diocèse de la Nouvelle-Orléans.

Sept Rév. pères et frères de la Société de Ste. Croix du Mans, sont partis pour l'Amérique du Nord, pour le Bas-Canada et pour la Dalmatie.

La publication du discours de M. l'abbé Beaudry, et de l'extrait que nous avons fait de l'ouvrage de Mgr. Dupanloup nous met dans la rigoureuse nécessité de renvoyer encore plusieurs articles très-intéressants. Nous prions leurs auteurs bienveillants d'agréer nos regrets bien sincères.

Nos abonnés recevront aussi, quelques jours plus tard, ce 4ème numéro de l'*Echo*, pour la même raison.

JEANNE-MARIE.

(Suite.)

XI

LE PALAIS DE JUSTICE.

La salle des Pas-Perdus regorgeait de curieux.

Il était neuf heures à peine, et déjà la foule emplissait les corridors, assiégeait les portes. On abordait les juges pour leur demander des places de faveur; on s'adressait aux huissiers audienciers; on écrivait des billets au président.

Des femmes en élégante toilette traversaient avec peine les groupes compacts, laissant traîner leur robe le moins possible sur les grandes dalles, mais attendant cependant avec une certaine impatience si elles ne verraient point l'avocat de Paris.

Les escaliers ressemblaient à ce qu'ils devaient être, quand le palais de justice était le siège du parlement de Bretagne. Les costumes y étaient moins riches, mais l'animation n'y était pas moins grande.

Il existe donc bien de la cruauté au plus profond du cœur de l'homme, que, partout où un être doit souffrir, on voit s'y entasser une agglomération de spectateurs.

Et d'aucunes douleurs l'on ne paraît plus avide que de celles qui s'attaquent au vil du cœur.

Encore, si la foule qui s'entasse pour assister à ce spectacle avait l'excuse de l'étude, le motif puissant de l'art; si l'éloquence qui joutera dans quelques heures attirait les uns; si les peintres, les sculpteurs, dont la vocation est de rendre visible sur les traits le mystère des pensées, tâchaient de surprendre une émotion fugitive; si le romancier, le médecin entraient là pour arriver à comprendre, à diagnostiquer, à exprimer, à guérir certaines passions et certains troubles! — Mais non! Les femmes ont fait des toilettes à effet; ces hommes vont là pour voir, pour être vus, pour dire le lendemain ce qu'ils pensent des plaidoiries, et critiquer à la fois l'accusation et la défense.

L'affaire du marchand de bœufs préoccupait vivement les esprits.

Mme Aurélie de Kerderec n'avait point caché à ses amies que la femme de l'accusé s'était présentée chez son mari, pour lui demander l'autorisation d'entrer à la maison d'arrêt. Elle peignait avec une sensibilité touchante, cette belle jeune femme vêtue de noir, ces deux enfants souriants dans leur innocence, et le brave ouvrier qui avait négligé son travail pour venir en aide à la fermière.

La figure et la contenance de Jeanne-Marie plaidaient la cause de Lazare.

Sans connaître les détails de l'affaire, la majorité des femmes désirait un acquittement.

Elles se sentaient fières de la vertu de Jeanne-Marie, de son amour maternel, de son dévouement conjugal, comme si quelque chose en rejaillissait sur elles.

En cela, elles ne se trompaient pas trop.

Ce qui honore une femme relève toutes les femmes.

La virginité de Marie couronna de gloire toutes les vierges.

Eponine, enfermée pendant sept années avec Sabinus, dut raillier à elle toutes les dames romaines, et créer une multitude d'ennemis à Vespasien.

Malheureusement, excepté quand il s'agit de femmes chrétiennes, la vertu de l'une, formant contraste avec la légèreté des autres, offusque le plus grand nombre.

On se jalouse au fond du cœur, et c'est une raison pour s'égratigner.

Les femmes bien plus que les Grecs s'irritent d'entendre nommer *juste* leur meilleure amie.

Elles décrètent plus vite l'ostracisme de la vertu que celui du vice.

Cela se conçoit.

Si l'on parle, devant un grand nombre de femmes, d'une coquette reconnue pour telle, elles savourent le plaisir de se montrer indulgentes à bon marché; elles jouent à la bonne âme; elles s'appitoient sur des légèretés dont on exagère la portée; elles se gardent bien de prendre une pierre pour lapider la victime tombée à terre, elles la regardent seulement, et bénissent Dieu qui n'a point donné à leur mari et à leur mère une fille aussi légère, une femme aussi évaporée.

Elles jouissent alors doublement de l'humiliation de leur rivale et de la réputation de bonté qu'elles acquièrent.

Pour consolider l'estime que l'on doit faire de leurs personnes, elles ne manquent jamais d'ajouter :

— Les femmes qui ont des reproches à se faire sont seules sans indulgence.

Et elles redoublent d'indulgence, pour persuader qu'on ne doit rien reprendre à leur conduite.

Depuis le commencement de l'instruction de cette affaire du marchand de bœufs, les femmes chantaient des hymnes de louanges dont elles s'approprièrent le refrain.

Pendant ce temps, la pauvre Jeanne-Marie ne s'inquiétait guère de savoir ce que l'on pensait de sa conduite : avoir obéi à son cœur lui suffisait amplement.

Elle passa dans l'inquiétude et les larmes la veille qui précéda le jour terrible du jugement.

Le matin elle entendit la messe. Méline et sa femme l'accompagnèrent au palais de justice.

Les braves gens n'osaient plus lui adresser que de brèves et douces paroles de consolation ; car la fermière semblait dominée par une pensée unique.

Elle monta sans hâte le grand escalier.

On la voyait d'en bas, avec sa jupe de drap noir, son mouchoir de deuil, ses cheveux à peine visibles en étroits bandeaux sous sa coiffe tombante sur les épaules, comme les barbes courtes d'un voile. Elle portait un de ses enfants sur chacun de ses bras.

Les pauvres petits tenaient une de leurs mains enlacées derrière son cou, l'autre pendait sur la manche de drap du corsage. On eût dit une figure du moyen âge conservée dans l'austère palais de la justice.

Son nom circula.

La foule, loiu de se porter en avant avec avidité, s'ouvrit pour la laisser passer. Elle marchait avec la dignité simple d'un malheur non mérité.

Quand elle pénétra dans la salle des assises, Lazare venait de s'asseoir au banc des accusés.

Un gendarme apporta un siège bas à la fermière, qui se plaça aux pieds de son mari, après l'avoir enveloppé d'un regard tout brûlant de tendresse et d'énergie.

La foule se massait dans le fond de la salle.

M. Bernard arrivait à son banc.

Les jurés se plaçaient.

Enfin dix heures sonnèrent, et une voix retentissante cria :

— Chapeau bas, messieurs, la cour !

Alors il se fit un silence imposant ; le président, les juges, le ministère public, les greffiers prirent place.

Des sténographes envoyés de Paris se tinrent prêts à écrire les discours et à consigner les dépositions.

LE PRÉSIDENT.

M. de Kerderec était fort pâle.

Le procureur général, âpre, fougueux, ardent, avide de causes, jaloux de succès oratoires, sembla mesurer du regard le neveu de l'abbé Deschamps.

L'acte d'accusation fut lu au milieu d'une attention profonde.

Écrit sans partialité, mais posant nettement les charges qui s'élevaient contre Lazare, il était le fait d'un esprit droit et ne pouvait influencer sur l'opinion des jurés ni sur celle du public.

Cette pièce n'apprenait rien à Lazare ni à sa femme. On procéda ensuite à l'interrogatoire de l'accusé.

Il répondit d'une façon claire, concise, sans embarras, sans forfanterie.

On sentait à sa voix que cet honnête homme ne recourait à aucun artifice d'émotion ni de mise en scène.

Son regard, fatigué par les veilles et les pleurs, gardait la sérénité habituelle aux yeux de ceux qui ont l'habitude de vivre sous le ciel presque tous les jours.

Sa figure douce et placide, que la captivité avait pâlie, intéressait en sa faveur.

Il raconta sa vie, que résumaient deux mots : probité, labeur.

Quand il en vint à la question des embarras dans lesquels le manque de récoltes l'avait jeté, il peignit sa gêne, le désespoir qui s'était emparé de lui, les mots funèbres qui s'étaient échappés de son cœur ; il expliqua comment sa femme l'avait doucement calmé en l'engageant à s'adresser à Claude, assez avare, mais nullement méchant homme.

Il n'omit aucun détail de l'inutilité de sa démarche pour trouver le parrain de son enfant, de la résolution prise de vendre les bœufs et la Grise, s'il n'y avait pas moyen d'attendrir le parrain de son enfant. Enfin, il ajouta que le cœur lui manquait pour découvrir sa misère à Claude, quand celui-ci quittant subitement Guillot, s'était avancé vers lui.

— Mais, demanda le président, vous vous êtes décidé à parler d'un emprunt ?

— Nullement, monsieur ; et de vrai, je crois que je n'en aurais pas eu le courage ; mais il faut croire que Dieu touchait le cœur de cet homme : car il me témoigna beaucoup d'amitié, et me fit le premier ses offres de service. Je n'en suis pas surpris, maintenant que je sais qu'il avait fait un testament en faveur de son filleul.

— Vous le laissa-t-il deviner ?

— Non, monsieur ; je crus seulement comprendre, quand il vit jusqu'à quel point j'étais heureux et reconnaissant, qu'il ne savait pas jusqu'à cette heure le bonheur qu'on trouve à obliger ; mais que, maintenant qu'il voyait qu'il est bon et profitable de semer la joie, il le ferait plus souvent.

— Comment vous remit-il l'argent ?

— Il le tira de sa poche, en prit une poignée à même, la mit sur la table, et me dit : Jusqu'à la dernière pièce de ma vente, il doit y avoir là cinq cents francs.

— Vous êtes sûr que cet or n'était point dans sa ceinture.

— Très-sûr, j'ignorais même qu'il en portât une.

— De sorte que, trouvant sur la route une ceinture de cuir que plus tard vous avez vue chez vous le soir à la lumière et le lendemain en plein jour, vous ne l'avez point reconnue.

— Nous étions peu intimes, Claude et nous : il était quasi sauvage, et pourtant nous l'aimions à cause de l'enfant. Si j'avais commis un crime pour m'approprier la ceinture, je ne l'aurais pas laissée tranquillement sur la table, puisque j'attendais l'huissier qui devait me remettre les pièces et recevoir l'argent.

— Et quand l'huissier l'a reconnue pour avoir appartenu à Claude...

— J'ai cru à un malheur sans pouvoir me l'expliquer.

— Y avait-il quelqu'un dans la salle de l'auberge quand vous avez reçu cents francs ?

— Personne, monsieur ; l'aubergiste venait de descendre à la cave, la foire n'était pas encore finie ; l'on s'occupait de ramener le bétail ; ce n'est qu'un moment après que Pierre Lendèveur est arrivé, puis M. Guillot ; peu à peu la salle s'est remplie de gens de toutes sortes, même des faiseurs de tours et des montreurs d'animaux.

— Les avez-vous rencontrés sur la route ?

— Non, monsieur.

Lazare raconta avec détail son voyage, la trouvaille du couteau et de la ceinture, la joie de sa femme en apprenant la libéralité de Claude, la nuit paisible que tous

deux avait passée, leur stupeur quand les paroles de l'huissier leur révélèrent un crime, et leur désespoir à la pensée qu'on les soupçonnait.

Tout cela fut dit avec simplicité et mesure. Lazare n'accusait et ne pouvait accuser personne ; il s'en remettait à la bonté de Dieu et à la sagesse de la cour.

L'on interrogea Jeanne-Marse à titre de renseignement.

L'ÉLOQUENCE DE JEANNE-MARIE.

Elle se leva, et, parlant avec la conviction ardente de son cœur, elle bouleversa l'esprit de ceux que la loi chargeait de juger cet homme probe, ce laboureur infatigable, ce père dévoué, ce mari qu'elle redemandait à tous, à la cour, au procureur général, aux jurés, en tendant vers eux ses mains jointes et levant ses regards noyés de larmes.

Elle peignit cette vie des campagnards naïve et sainte ; elle montra Lazare dans son intérieur ; elle fit assister les habitants des villes à leur existence de fermiers. Elle trouva des mots, des tours, des appels, des raisonnements auxquels il eut été impossible de répondre, et le succès de l'humble femme dépassa tout ce que l'on avait attendu.

On pleurait autour d'elle ; elle crut avoir vaincu.

Lazare attendit beaucoup de cette parole aimée.

La défense comptait sur la déposition de Guillot. Il raconta son entretien avec Claude, et de quelle façon il avait parlé en faveur des gens du Grand-Moutier ; mais quand on lui demanda s'il pouvait affirmer qu'en le quittant pour aller parler à Lazare, l'intention du marchand de bœufs fut réellement de prêter de l'argent au jeune homme, il déclara ne le pouvoir affirmer par serment, hésita dans ses réponses, et bien qu'animé des meilleures intentions, finit presque par compromettre la cause de Lazare.

De témoins à charge, il n'y en avait pas ; seulement sur une table se trouvaient la ceinture aux courroies lacérées, et le couteau qui avait percé la poitrine du vieillard.

L'abbé Deschamps donna sur Lazare les renseignements les plus favorables ; tout le voisinage certifia de sa bonne conduite ; mais dans cette affaire, comme dans tout procès, l'on se demanda :

— A qui profitait le crime ?

Et comme le crime ne profitait qu'à Lazare, et que le bénéfice qu'il en recevait se centuplait par le testament du marchand de bœuf, le réquisitoire posa cette question aux jurés, en désignant le fermier comme le seul être ayant un intérêt à la mort de Claude.

Lazare écoutait comme dans un rêve cette parole écrasante, qui lui ravissait tout honneur, toute vertu, le dénonçait à la société entière comme un assassin et un voleur, et invoquait contre lui la plus terrible des pénalités.

Lazare ne s'était jamais fait une juste idée d'une cour d'assises.

Cet appareil ne le troubla point au premier abord.

Les questions droites, franches du président, ne l'intimidèrent pas.

Après tout, on demandait, il avait le droit de répondre.

Mais quand il entendit le procureur général, ce représentant de la haute société, dérouler toutes les présomptions de l'accusation, un bruit effrayant, assourdissant,

troubla son cerveau. Il lui sembla que les voûtes descendaient lentement pour l'écraser.

A partir de ce moment, il crut que sa vie était perdue, et si le bourreau se fût présenté, roulant d'une main un billot, et de l'autre brandissant un couperet, Lazare n'eût pas été surpris et n'aurait demandé que le temps d'adresser une prière à Dieu.

Après le foudroyant réquisitoire, un silence glacial plana sur l'assemblée.

On en voulait au magistrat de ce débordement de colère.

Il se pouvait que Lazare fût coupable ; mais enfin cela n'était pas prouvé d'une façon irrécusable.

Aussi, un soupir de soulagement sortit-il de toutes les poitrines, quand Bernard se leva de son banc pour défendre le malheureux fermier.

Il commença par se plaindre de l'âpreté de l'attaque ; il apprécia le discours du procureur général comme morceau d'éloquence, il le blâma au point de vue de l'humanité.

Arrivé aux faits, il les discuta un à un ; pied à pied il lutta pour garder le terrain ; il s'appuyait sur l'absence de preuves, sur l'affirmation unanime des témoins qui déclaraient n'avoir jamais vu l'arme ensanglantée entre les mains de Lazare.

Il parla de la famille du malheureux, il montra Jeanne-Marie ce qu'elle était, la femme forte de la famille, il évoqua toute la vie d'honneur de Lazare, il pria, supplia ; il se montra tour à tour inspiré, éloquent, plein d'une sainte confiance, et tremblant cependant devant le verdict qui allait tomber des lèvres des jurés.

— Comment, leur dit-il, osez-vous embrasser le front de vos enfants, et de quel œil regarderez-vous votre femme, quand vous vous souviendrez qu'armés du glaive de la loi, vous avez fait une veuve et des orphelins ! Votre sacerdoce est grand, il est terrible ! votre mission est sacrée, mais effrayante ! Qui êtes-vous pour prononcer sur cet vie où je vous défie de trouver une tache, avant le jour malheureux où la fatalité jeta Claude assassiné sur une route déserte, en travers des pas de Lazare ?

Prenez garde, Messieurs ! Si vous ne devez compte à personne de votre verdict, il est un juste, il est un maître, il est un Dieu qui le pesera plus tard dans ses balances éternelles... Je ne vous dis point : — Regardez ce malheureux qu'une accusation capitale amène sur ce banc occupé d'habitude par des infâmes, et qui attend, l'angoisse au cœur, que vous le rendiez à sa femme et à ses enfants... Je ne vous dis point d'avoir pitié de cette pauvre martyre, mère de douleurs, dont l'âme est déchirée ! mais regardez, si vous l'osez, le Christ en croix ! Songez à la meute des gens du grand prêtre demandant sa mort à grands cris ; souvenez-vous de la lutte que Pilate soutint contre lui-même, et, allant plus loin, voyez l'agonie solitaire, épouvantable du juge, qui n'osa pas déplaire au peuple juif et encourir la colère de César.

Qu'une tache de sang ne jaillisse pas sur vos mains : car ni l'eau de l'Océan ni celle de vos larmes ne suffiraient pour la laver...

Lazare, pardonnez-moi si je suis resté par le talent au-dessous de la mission sainte que vous m'avez confiée. Mon cœur est aussi anxieux que le vôtre, mes yeux sont pleins de larmes comme les vôtres ; aussi je ne vois qu'à travers un voile l'auditoire qui m'écoute, le jury qui se recueille, les juges qui vont prononcer.

Allez, Messieurs, nous sommes prêts à écouter votre sentence. Elle ne peut être une expiation, puisque nous ne sommes pas coupable; vous n'avez que le pouvoir d'en faire l'expression de l'innocence ou de la changer en couronne de martyr...

Bernard tomba affaissé sur son banc.
La tête dans ses mains, il pleurait...

(A continuer.)

Discours de M. l'abbé Beaudry,

CURÉ DE ST. CONSTANT,

A l'occasion d'un *Libera* chanté pour le repos des associés de l'Union de Prières, morts dans les Etats-Unis.

Vox in excelsis audita est lamentationis, luctus et fletus Rachel plorantis filios suos, et nolentis consolari super eis, quia non sunt.

Une voix s'est fait entendre au loin, des lamentations, des plaintes, des gémissements. Rachel pleurant ses enfants, et ne voulant recevoir aucune consolation, parce qu'ils ne sont plus. Jérémie, 31-15.

Le concours nombreux de fidèles qui remplit cette vaste église, cet appareil, cette pompe funèbre tout annonce qu'il y a ici quelque chose de plus qu'une réunion ordinaire de votre pieuse association de prières; tout annonce que la mort a réclamé plus que son tribut ordinaire de victimes: tout annonce qu'il y a eu une grande immolation. Oui, je vois dans cette démonstration religieuse, un deuil, mais un deuil national. J'entends des voix confuses, plaintives—la voix de la Religion qui pleure ses enfants immolés sur une terre étrangère, privés le plus souvent des bénédictions qu'elle leur prodigue avec une si grande tendresse dans le moment suprême où ils quittent la vie pour entrer dans l'éternité; j'entends sa voix suppliante réclamer pour eux les miséricordes du Père Éternel. J'entends la voix de la patrie qui pleure aussi l'absence, la perte d'un si grand nombre de ses enfants qui pouvaient la servir utilement; la voix de mères éplorées, de familles plongées dans la douleur, à qui il n'a pas été donné de fermer la paupière à ceux qui étaient l'objet de leur plus tendre affection, de confier elles-mêmes à la terre leurs dépouilles mortelles. J'entends la voix suppliante des victimes elles-mêmes qui nous disent: Vous du moins qui êtes nos amis, nos compatriotes, ayez pitié de nous, secourez-nous par vos prières: *Miserimini, saltem vos amici mei.* Voilà bien des douleurs, M. C. F. et nous ne s'aurions trouver de paroles plus vives pour les peindre que celles que la Ste. Écriture met dans la bouche des mères de la Judée, figurées, dans les livres saints par l'épouse de Jacob: *Vox in excelsis etc.* Ces victimes, objet de cette pieuse réunion, ce sont, vous le savez nos infortunés compatriotes, tombés sur le champ de bataille, dans la guerre fratricide qui ensanglante le sol de la république voisine. C'est dans le temple, au pied des autels que nous nous réunissons pour nous consoler mutuellement, pour prêter l'oreille aux paroles que nous adresse la religion au milieu de l'affliction qui nous accable: *Consolamini invicem in verbis istis;* que nous venons répandre nos prières en présence de J. C. en faveur de nos frères bien-aimés: *animas pauperum tuorum ne obliviscaris in finem.*

Il faut une voix, dans cette pénible circonstance, qui

soit l'expression des sentiments communs qui nous animent; il faut un organe de toutes ces douleurs qui nous accablent; une voix qui nous redise les grands enseignements qu'on doit tirer des événements qui ont fait les victimes que nous pleurons. Choisi pour porter la parole, je ne viens pas, M. F., vous adresser un discours pompeux: *non in sublimitate sermonis aut sapientia;* (1 Cor 2.) Non, je ne viens pas vous parler en rhéteur, mais en homme de foi qui aime sa religion et ses compatriotes, je viens associer ma douleur à la vôtre, vous faire part des sentiments de mon cœur, vous offrir les enseignements et les consolations de la religion.

I

LA GUERRE, LE PLUS AFFREUX DE TOUS LES FLÉAUX.

Qu'est-ce donc qui a enlevé au pays un si grand nombre de nos compatriotes? qu'est-ce donc qui a fait parmi eux un si grand nombre de victimes? vous le savez, ce terrible fléau, c'est la guerre. Mais la guerre! avons-nous jamais bien compris ce que c'est? avons-nous jamais compris qu'elles sont les causes qui la produisent? avons-nous jamais bien réfléchi sur la grandeur des maux qu'elle traîne à sa suite. Si vous interrogez les diplomates, les politiques, ils vous répondront qu'il faut chercher les causes de la guerre dans le conflit des intérêts; ils vous parleront de l'équilibre entre les États; comme si celui qui gouverne l'univers entier, qui maintient l'équilibre dans le monde physique, dans les corps célestes, avait besoin de la guerre pour concilier les intérêts des nations, pour maintenir l'équilibre dans le monde politique. Pour nous, M. F. instruits à l'école de la Religion, nous le savons, la Vérité Éternelle l'a proclamé dans les Livres Saints; la guerre est la peine du péché; mais la peine la plus terrible que Dieu inflige quand il veut punir ses créatures rebelles. C'est lui-même qui nous la représente comme telle.

Au livre intitulé le *Levitique*, (chap. 26,) nous voyons que Dieu exhorte son peuple à fuir l'idolâtrie. Il lui promet de très-grands biens, s'il est fidèle: mais il le menace de maux terribles s'il est prévaricateur. Après avoir énuméré les bienfaits dont il récompensera sa fidélité, le Seigneur ajoute: "Si vous êtes infidèles, je multiplierai vos plaies sept fois davantage à cause de vos péchés; *addam plagas vestras in septuplum propter peccata vestra.* D'abord il les menace d'envoyer au milieu d'eux des bêtes sauvages qui les consumeront, eux et leurs troupeaux, en sorte que les chemins deviendront déserts parceque personne n'osera quitter sa maison. Que si ce châtement ne suffit pas, s'ils refusent de se corriger, il les menace de les frapper avec encore plus de sévérité, avec une sévérité sept fois plus grande: *percussiam vos septies propter peccata vestra.... mittam pestilentiam in medio vestri:* ce terrible châtement, c'est la peste qui sera parmi eux des ravages épouvantables. Et le Seigneur ajoute: "Que si même après cela vous ne m'écoutez pas encore... j'opposerai ma fureur à la vôtre, et je vous châtierai avec encore plus de sévérité." Et quel sera ce nouveau châtement plus terrible que les autres? La famine, mais une famine telle que dix individus n'auront que la quantité d'aliments suffisants à un seul, que la rage de la faim portera les parents à manger la chair de leurs propres enfants. Voilà sans doute des effets terribles de la

vengeance du Seigneur ; toutefois il est un autre châtiement plus terrible encore, ce châtiement c'est la guerre qui renferme tous les autres ; *Evaginabo post vos gladium... je tirerai l'épée après vous... peribitis inter gentes, et hostilis vos terra consumet* ; vous périrez au milieu des nations, et vous mourrez dans une terre ennemie. (Lev. 26-33 et 38)

Écoutez le récit effrayant de la manière dont Dieu punit ceux qui l'outragent. On ne saurait peindre sous des couleurs plus vives les châtiements redoutables de sa juste vengeance. " Les enfants d'Israël firent le mal, disent les Livres Saints, à la vue du Seigneur ; ils servirent des dieux étrangers—les dieux des peuples qui demeuraient autour d'eux... ils irritèrent la colère du Seigneur. Le Seigneur étant donc en colère contre Israël, les exposa en proie, et les livra entre les mains de leurs ennemis : *tradidit eos in manus diripientium, qui ceperunt eos, et vendiderunt hostibus qui habitabant per gyrum*. Et ses ennemis les vendront aux nations qui habitaient autour d'eux. De quelque côté qu'ils allassent, la main du Seigneur était sur eux... et ils tombèrent en des misères extrêmes." (Juges 2-11, 12, 13.)

II

Nous avons dit, d'après les Livres Saints, que la guerre est la peine du péché. Voulez-vous maintenant connaître quels sont les crimes qui provoquent la colère de Dieu et qu'il punit par ce terrible fléau ? Ouvrez les livres saints. Mais ici je tremble, car je trouve, dans cette énumération, l'histoire, la triste histoire de notre époque, des sociétés perverses qui subissent maintenant la peine de leurs péchés, et qui sont en proie à toutes les horreurs de la guerre. Oh ! je ne m'étonne plus maintenant de voir une terre, souillée par tant de crimes, inondée du sang de ses enfants ; je ne m'étonne plus de voir le frère armé contre le frère. Écoutez l'oracle divin : Isaïe 5-18 et suivants : " Malheur à vous qui vous servez de mensonge... qui dites que le mal est bien, et que le bien est mal. Malheur à vous qui donnez aux ténèbres le nom de lumière, et à la lumière le nom de ténèbres... Malheur à vous qui êtes sages à vos propres yeux, et qui êtes prudents en vous-mêmes. Malheur à vous qui êtes puissants à boire et vaillants à vous enivrer ; qui pour des présents justifiez l'impie, et qui ravissez au juste sa propre justice." Et quel sera le châtiement ! la guerre. Mais voyez avec quelle énergie, quelle force de langage s'exprime la Ste. Écriture en nous décrivant les horreurs de la guerre : " Comme la paille se consume au feu, et comme la flamme ardente la dévore, ainsi ils seront brûlés jusqu'à la racine, et leurs rejetons seront réduits en poudre." Et pourquoi encore ! parcequ'ils ont foulé aux pieds la loi du Seigneur des armées, et qu'il ont blasphémé la parole du Saint d'Israël (1)

Où, M. F., il y a un Dieu au ciel, et on ne foule pas aux pieds impunément sa Loi Sainte. Il est le roi des nations : *regnabit Deus super gentes*, et elles ne sauraient, pas plus que les particuliers, braver sa colère : *Nolite errare : Deus non irridetur* (Gal. 6-7) On n'établit pas une société sur le mensonge, la corruption,

le blasphème, l'immoralité, la fraude, l'impiété. Ceux qui font cette dangereuse tentative, ne tardent pas à en être les victimes, ne tardent pas à voir que la Religion est la seule base solide de l'ordre politique, et bientôt ils voient leur œuvre couler et s'écrouler ; *Regnabit Deus super gentes*. Malheur aux nations qui refusent de porter son joug salutaire, elle se verront réduites à porter le poids de sa vengeance ; *reges eos in virga ferrea, et nunquam eas figuli confringes* cos. Dieu, en punition de leurs crimes, finit par les livrer au vertige de l'orgueil et des passions politiques, lesquelles amènent la guerre avec toutes ses horreurs, châtiement le plus terrible que Dieu puisse infliger à un peuple prévaricateur.

Ces maux terribles, et nous devons en bénir le ciel, ne sont pas encore venus fondre sur nous ; nous n'avons pas encore la guerre chez nous ; mais il n'en est pas moins vrai que celle dans laquelle nos voisins sont engagés, a fait des victimes parmi nous. Hélas ! ces malheureuses victimes ne seraient-elles pas les prémices d'un plus grand nombre que Dieu devra immoler bientôt à sa juste vengeance ?... Cette guerre ne serait-elle pas malheureusement le prélude d'une grande immolation parmi nous ? Nous n'en savons rien ; tous les calculs de la politique sont impuissants à résoudre ces questions. Mais ce que nous savons très-bien, ce dont Dieu lui-même nous assure, c'est que la guerre est la peine du péché. Nous venons de voir quels sont les crimes qui attirent ce fléau sur les peuples.

Nous ne voulons pas, M. F. exagérer les choses ; mais voyons ici si nous n'avons pas raison de trembler, voyons si nous ne sommes pas sur le bord de l'abîme. Voyons si les malédictions prononcées par le prophète Isaïe ne pourraient pas s'adresser à nous ?... Qu'est devenu ce précieux héritage que nous avons reçu de nos pères, l'amour inviolable de la vérité ? N'a-t-on pas substitué à sa place le mensonge et l'astuce ? la justice et la vertu ne sont-elles pas méprisées par des ennemis acharnés qui les qualifient d'hypocrisie. Jésus-Christ est la lumière du monde ; son Église doit porter ce flambeau de la lumière divine devant les nations : *Vos estis lux mundi* : n'a-t-on pas l'audace de dire que cette lumière n'est que ténèbres. Jésus-Christ a laissé à son Église son autorité pour gouverner la société : ce principe de l'autorité est-il reconnu comme il devrait l'être ? Est-ce donc chose si rare de voir nos catholiques violer ouvertement, publiquement, les lois de l'Église ? mépriser cette autorité par leurs paroles et par leurs actions ? Quel est aujourd'hui le niveau de nos mœurs publiques ? il n'y a pas à se faire illusion, la cupidité, l'injustice, l'ivrognerie, l'immoralité ont envahi tous les rangs de notre société. Mais jetons ici un voile sur ces turpitudes malheureusement trop manifestes. Maintenant, je vous le demande, l'état de notre société peut-il nous inspirer de la confiance, nous faire espérer que Dieu nous laissera jouir encore longtemps des bienfaits et des douceurs de la paix ? Ce sol catholique du Canada n'est-il pas, à l'heure qu'il est, souillé de crimes tels qu'il ne saurait être purifié autrement que par le feu de la guerre ? Dieu veuille qu'il n'en soit pas ainsi. D'un autre côté ne l'oublions pas, la guerre est la peine du péché. Voulez-vous détourner les maux qui nous menacent. Convertissons-nous. *Convertimini ad me, et convertar ad vos*.

(1) Abjecerunt enim legem domini, et elogium Sancti Israël blasphemaverunt.

III.

COMMENT DES CANADIENS SONT TOMBÉS, ENGAGÉS
DANS UNE GUERRE ÉTRANGÈRE.

Sans avoir la guerre dans le pays, nous avons à déplorer la perte de 14,000 Canadiens, tombés sur le champ de bataille, pour une cause qui nous est étrangère. Comment donc tant de victimes ont-elles été entraînées vers ce sort malheureux ? comment sont-elles allées périr sur le champ de bataille, n'ayant, pour la plupart, d'autre préparation à la mort que la vie des camps ? Et ces vingt-cinq à trente mille qui survivent, qu'est-ce donc qui a pu les induire à quitter le pays, à se faire soldats ? Les uns ont été entraînés par l'appas du gain, sur la promesse qu'ils recevraient une somme d'argent considérable, promesse, hélas ! souvent illusoire ! D'autres ont été victimes de leur intempérance ; dans un moment d'ivresse, on leur a fait faire ce à quoi ils n'auraient jamais consenti sans boisson : *erraverunt in ebrietate* (Isaïe 28-7.) D'autres ont été trompés par des prétendus amis, des monstres à forme humaine, qui ont trafiqué le sang de leurs compatriotes, de leurs frères. Qui eut pensé que notre société renfermât des hommes aussi dégradés, des monstres de cette espèce. C'est peut-être ici un des faits les plus hideux de la guerre actuelle, un fait qui imprimerait un stigmate indélébile à notre nation, si le nombre de ces misérables était plus grand : s'il ne constituait qu'une légère exception. Toutefois cette exception doit être déplorée et flétrie comme elle le mérite.

Voilà des exemples bien propres à nous mettre en garde contre le danger. Que l'imprudencence et le malheur des autres nous instruisent. Combien de pauvres Canadiens, à l'heure qu'il est, gémissent sur leur sort malheureux, soupirent après le jour de leur délivrance ; heureux encore s'ils échappent à la mort. Comme ils regrettent d'avoir quitté le Canada, comme il leur tarde d'entrer dans leur foyer, de revoir leur famille, que de larmes amères ils répandent loin de leur patrie ; *illic sedimus et flëvimus*. Ils reconnaissent aujourd'hui leur faute, *erraverunt caeci*, ils ont agi en aveugles, ils l'avouent ; mais il est trop tard. Que ne puis-je vous faire part de plusieurs lettres de ces pauvres enfants ; comme le chagrin, la peine, leur font exprimer avec éloquence leurs sentiments. Encore une fois, que ces exemples nous instruisent et nous préservent du même malheur.

Quarante mille de nos compatriotes combattent sous le drapeau des États-Unis ! quatorze mille immolés sur le champ de bataille pour une cause qui nous est étrangère ! Hélas ! si ce sang catholique, si ce sang Canadien, eut été répandu pour défendre nos autels, nos foyers, nos institutions, nous trouverions un sujet de consolation dans la douleur que nous ressentons de la mort de nos frères bien-aimés ; car ce sacrifice eut été fait pour une cause sainte, une cause qui nous est chère à tous et devant laquelle il ne nous est pas permis de reculer : *nos vero pugnabimus pro animabus et legibus nostris*. (1 Mach. 3 2.) Mais ce sang a été versé inutilement.

Que des émigrés, arrachés à leur pays par la misère, croient devoir prendre les armes pour défendre ou maintenir le gouvernement du pays de leur adoption, où ils ont pu améliorer leur condition, on le conçoit. Mais le Canadien, lui, que doit-il aux États-Unis ?

qu'est-ce donc qui peut l'engager à quitter son pays où il jouit d'une entière liberté politique ? où le sol récompense largement le travail ! où la religion prodigue, à tous, ses ineffables consolations ? quelle compensation trouve-t-il chez ce peuple étranger, si ce n'est, le plus souvent, le mépris de sa nationalité, la persécution de sa foi religieuse, la haine pour tout ce qu'il a de plus cher ? et c'est pour ce pays que le Canadien va prodiguer son sang ! que le Canada se dépeuple pour aller grossir les rangs d'une armée qui, peut-être avant longtemps, se tournera contre nous ! que les enfants de notre sol se livrent volontiers pour être conduits à la boucherie ! A Dieu ne plaise, M. C. F., qu'un fait aussi déplorable se renouvelle.

Vous le voyez, M. F., nous avons bien des sujets de douleur, et notre douleur est bien légitime. Le deuil dans lequel nous sommes plongés est un deuil général : deuil pour l'Église du Canada, deuil pour la patrie, deuil pour un grand nombre de familles.

Que de sujets d'affliction pour l'Église !... De quel côté qu'elle porte ses regards, elle ne voit que malheurs. La première douleur qui vient briser son cœur maternel, c'est la pensée de ce grand nombre de ses enfants, enlevés par le fer sur une terre étrangère, privés trop souvent des consolations qu'elle leur prodigue au pays, avec une si grande tendresse quand ils sont exposés à la mort. Malgré la confiance avec laquelle elle prie pour eux l'infinie miséricorde de Dieu, avec laquelle elle lui demande le repos de leurs âmes, elle ne peut, comme une mère tendre, retenir ses larmes en songeant que ces enfants qu'elle a nourris dans leurs premières années des vérités de la Religion, de ses divins sacrements, ont été immolés sur une terre étrangère, sans qu'elle pût leur donner une dernière bénédiction, répandre une prière sur leur tombe.

Un autre sujet d'affliction pour elle, c'est l'absence d'un si grand nombre de ses enfants qui habitent les États-Unis. Elle s'en afflige, parce que leur absence est devenue un malheur, non seulement pour eux-mêmes mais encore pour le pays, sous le double rapport des intérêts spirituels et temporels de ses autres enfants qui habitent le Canada. L'Église, comme vous le savez, est dépositaire, non seulement des vérités qui enseignent le salut, mais encore des principes sur lesquels repose le bonheur des sociétés. Là où l'Église exerce librement son influence salutaire, les hommes en voyant ouverte devant eux la voie qui conduit au salut, vivent dans l'assurance de voir respectées toutes leurs libertés, religieuse, civile et politique. Mais pour exercer pleinement cette influence, faire prévaloir, dans une société les principes de droit et de justice dont elle est dépositaire, elle a besoin de toute sa liberté d'action. Or, l'Église, pour se maintenir dans la possession de ses droits au Canada, a besoin de tous ses enfants, elle a besoin de leur nombre. Elle ne peut donc voir qu'avec chagrin leur nombre diminuer. Et remarquons bien que si elle se montre si jalouse de maintenir ses droits et ses privilèges, ce n'est pas pour elle-même, puisqu'elle a la promesse de son Divin Fondateur, qu'elle ne périra pas : mais c'est dans l'intérêt de ses enfants, parce qu'il peut se faire que les catholiques se trouvant dans une grande minorité au Canada, l'influence salutaire de l'Église se trouve affaiblie, paralysée, et que, en conséquence, les intérêts spirituels et temporels de ses enfants se trouvent gravement compromis. L'Église s'afflige encore, parce qu'elle cou-

naît la condition de ses enfants, aux États-Unis, sous le rapport religieux. On a dit que les Canadiens aux États-Unis perdent la foi. Je dois à la justice, de dire qu'il y a là, selon moi, exagération; il peut y avoir quelques misérables renégats, mais ce ne sont que des exceptions. La foi, c'est-à-dire les convictions religieuses, une fois acquises, l'enseignement reçu dans les premières années ne s'arrachent pas du cœur facilement. Aussi, parmi la première génération, ceux qui perdent la foi ne sont que des exceptions. Cette foi peut bien s'engourdir, son affaiblissement produire une certaine indifférence, mais il ne faut souvent qu'un souvenir des solennités religieuses du pays pour la réveiller et la rendre vivace. On rencontre même souvent des exemples consolants et qui font voir toute la puissance des convictions religieuses, mêmes après qu'elles ont été affaiblies pendant longtemps. Mais il n'en est pas ainsi de la seconde génération qui échappe difficilement à l'action délétère de cette atmosphère irreligieuse qu'on respire aux États-Unis, de cet esprit d'indifférence et de sensualisme qui entre dans l'enfant par tous les sens. L'enfant qui naît aux États-Unis, ou qui y immigré bien jeune, a toute son éducation religieuse à faire. Il faut jeter en lui la base de cette éducation. Et que faut-il pour faire un chrétien, un catholique? Il faut l'éducation religieuse domestique; les premières notions de cette éducation doivent s'acquérir dans la famille. Si le sujet reçoit quelqu'instruction profane, s'il fréquente l'école, il faut que cette instruction ait pour base la Religion, il faut l'école catholique. Enfin, l'enfant doit recueillir aussi l'enseignement religieux de la bouche des pasteurs qui ont mission pour enseigner: il faut qu'il participe à la réception des sacrements. Or, le plus souvent, ces choses indispensables font défaut à l'enfant catholique. Son éducation religieuse est, assez souvent, négligée dans la famille qui, comme nous l'avons dit, sans toutefois avoir perdu la foi, vit cependant dans une certaine indifférence pour les choses qui regardent la religion. Pour les écoles catholiques, elles ne se trouvent que dans quelques grandes villes, et encore en fort petit nombre. Si l'enfant fréquente quelqu'école, ce sera l'école commune. Or les écoles communes, pour les catholiques, sont le tombeau de la foi. Enfin, l'enseignement des pasteurs aura peu d'attrait pour lui, parce que cet enseignement se donne dans une langue étrangère. Le catéchisme surtout, n'est presque jamais fréquenté par les enfants Canadiens. Ajoutez à cela l'exemple d'indifférentisme en matière religieuse, exemple tellement pernicieux, que les Irlandais même, si attachés à la foi, martyrs de la foi dans leur pays, bien que confiés aux soins de leurs prêtres, ont à en déplorer les tristes effets parmi leurs enfants, dont des milliers sont devenus protestants, et vous aurez quelque idée de la malheureuse condition des Canadiens aux États-Unis, sous le rapport religieux. C'est donc avec raison que nous avons dit que l'Église du Canada pleure l'absence de ses enfants des États-Unis, l'absence de ceux que la mort a enlevés, l'absence de ceux qui survivent.

La patrie vient unir sa voix, dans cette circonstance solennelle, à celle de la Religion pour pleurer la perte de ses enfants; car elle aussi elle a des droits à leur affection, elle aussi a des intérêts à sauvegarder; et, pour cela, elle a besoin du concours de tous ses enfants.

Le sol que nous habitons nous a été légué par nos

pères; non pas que nous prétendions le posséder à nous seuls, en exclure les étrangers; à Dieu ne plaise. Mais il est certain que c'est une chose contre nature que des étrangers viennent s'en emparer et que les indigènes le désertent. Il faut bien le dire, les déserteurs, à moins qu'ils aient de graves raisons pour agir ainsi, deviennent des lâches qui livrent l'héritage de leurs pères. Et, cependant, que peut-il y avoir de plus cher à un enfant que l'héritage de son père; que peut-il y avoir de plus cher à un Canadien que son pays. Seraient-ce les États-Unis?... Nous ne voulons pas même nous arrêter à faire la comparaison, car il est évident que, ni sous le rapport religieux, ni sous le rapport de la liberté, les États-Unis ne sauraient offrir au Canadien autant d'avantages que son pays. Nous n'examinerons les deux pays, relativement au bonheur qu'ils peuvent procurer à leurs habitants, que sous un seul rapport, sous le rapport du bonheur domestique, et nous demanderons laquelle des deux sociétés semble plus favorable au développement de ce bonheur, plus propre à resserrer le lien de la famille, à fortifier les affections de la famille.

Où trouvera-t-on quelque chose de comparable au bonheur d'une famille canadienne? Quel peuple possède, à un plus haut degré, l'esprit de la famille? Or, M. F. cet esprit de la famille, ce bonheur domestique, c'est toute la vie. Oui, à part les jouissances ineffables que l'âme trouve dans le service de Dieu, il n'en est pas de comparables à celles qui se rencontrent au foyer domestique, dans le sanctuaire de la famille. Un homme peut supporter bien des revers et des épreuves, dans le chemin de la vie, quand en franchissant le seuil de sa demeure pour y entrer, il trouve le bonheur domestique, les affections de la famille. Or, M. F., cet esprit de la famille, ce lien de la famille, s'affaiblit tous les jours aux États-Unis. Que dis-je? je crois être dans le vrai en disant qu'il n'y existe peut-être plus à l'heure qu'il est. Il y a sans doute des exceptions, mais généralement, on peut dire qu'il n'y existe peut-être plus. Or, cette seule considération, quand même les États-Unis offriraient, sous tous les autres rapports, de très-grands avantages au Canadien, ne devrait-elle pas suffire pour le détourner d'aller s'y établir. Que deviennent les avantages du gain de la fortune, quand il faut les acquérir à un tel prix, au prix de ce qui constitue, après la Religion, le seul bonheur véritable ici bas. Non, ne me parlez pas d'une société dont l'atmosphère est tellement viciée que les parents et les enfants ne peuvent la respirer sans qu'elle étouffe, dans leur cœur, le sentiment de l'amour paternel, de la piété filiale. Et encore une fois, ce sentiment va s'affaiblissant tous les jours chez nos voisins, ou plutôt il est presque éteint; il a fait place au culte de la richesse: toutes les affections vont se concentrer sur les biens matériels de ce monde. Ce fait est sans doute pénible à constater, et si nous signalons ce triste état de chose, dont nous avons été bien des fois le témoin, c'est par le sentiment du devoir qui nous est imposé de vous dire la vérité dans votre intérêt.

Maintenant M. F., quand on considère les sacrifices que fait aveuglément le Canadien qui émigre aux États-Unis, et d'un autre côté le besoin qu'a le pays de tous ses enfants, on comprend les pleurs que verse la Patrie sur les absents, on comprend toute l'importance de la question de la Colonisation. Oui, pour tout homme

aux sentiments nobles, élevés, la cause de la Colonisation est une cause nationale, sacrée, qui mérite toutes nos sympathies et notre plus généreux concours. C'est là la question de vie ou de mort pour nous Canadiens-Français. Il est temps qu'on la débarrasse de tout esprit de parti, qu'on en vienne à quelque chose de plus qu'à des discours pathétiques; qu'on se mette enfin à l'œuvre, et que par des efforts communs, généreux, on arrive de suite à des résultats pratiques.

N'avons-nous pas des reproches à nous faire à ce sujet : si cette cause éminemment patriotique eut reçu l'encouragement qu'elle mérite; si, par les avantages qu'on pouvait leur offrir, ont eut retenu sur le sol nos malheureux frères émigrés chez nos voisins, que de malheurs ont aurait évités, que de vies aurait été conservées, que de larmes on aurait épargnées à tant de familles plongées dans le deuil et la douleur et qui pleurent la mort de ceux des leurs qui leur étaient si chers. *Vox in excelso audita est.* Efforçons-nous du moins de réparer le mal autant que nous le pouvons. Et d'abord, tâchons de guérir les plaies douloureuses que cette guerre sanglante vient de faire dans les cœurs d'un si grand nombre de nos compatriotes. Et pour cela tournons-nous du côté de la Religion, car c'est elle, et elle seule, qui peut consoler les affligés en leur inspirant des sentiments de résignation, en leur montrant la volonté de Dieu qui les soumet à cette épreuve. Elle leur enseigne, cette Religion sainte, consolante, que leur douleur même, soufferte avec résignation, avec esprit de foi, devient un sujet de mérite pour eux, tandis que, pour ceux qu'ils pleurent, elle peut être un soulagement dans les peines que la justice de Dieu leur inflige pour leurs fautes qu'elles n'auraient pu expiées sur la terre. Donc résignation, résignation à la sainte volonté de Dieu, confiance dans son infinie bonté, lors même qu'il nous frappe : *etiam si occiderit me, in ipso sperabo.* (Job. 13-15). Laissons-là les regrets superflus; et puisque nous pouvons être utiles aux victimes tombées sur le champ de bataille dans la grâce de Dieu—et nous devons espérer qu'elles étaient dans cet heureux état—prêtons l'oreille à leur voix suppliante qui réclame le secours de nos prières : *Miserimini, saltem vos amici mei.*

La nature a entendu la voix des victimes, elle a versé des larmes, mais des larmes stériles. La Religion a aussi entendu leur voix plaintive; voyez sa sollicitude, voyez cette foule immense qu'elle a réunie. Cette démonstration n'eut-elle d'autre effet que d'apporter quelques consolations aux parents affligés des victimes, que ce serait déjà beaucoup; car dans la douleur, un témoignage de sympathie, une parole consolante, c'est quelque chose qui soulage tant le cœur! Or ici, une ville entière est réunie; mais ce témoignage de sympathie n'est pas stérile; il y a plus que des paroles de condoléance pour les survivants et l'expression de regrets superflus pour les morts. Il y a la grande voix de la prière, la prière de l'Église qui s'élève vers le trône de Dieu de la miséricorde: et permettez-moi de vous le dire, il me semble que rarement la prière pour les morts doit être accompagnée de plus de confiance. Qu'était-ce, en effet, que tous ces infortunés tombés sur le champ de bataille? Presque tous étaient des enfants de la misère. À part quelques exceptions, des hommes simples, entraînés par l'attrait trompeur d'un gain que le besoin rendait désirable. Oui, riches, tandis que vous vous

livriez à la joie, au luxe, que vous jouissiez du superflu, des pauvres se faisaient soldats pour améliorer leur pénible condition. Que dis-je, des enfants envoyaient le prix de leurs dur service à leur vieux parents. Tous, en un mot, quels qu'aient été les motifs qui les aient portés à s'enrôler, subissaient un sort plus ou moins misérable. L'infortune, vous le savez, rapproche de Dieu. Des jeunes gens sans expérience, entraînés dans un pays étranger, enrôlés dans l'armée, voyant le faux pas qu'ils avaient fait, le piège dans lequel ils étaient tombés, mesurant la profondeur de l'abîme où ils avaient été précipités, ont dû naturellement se tourner vers Dieu, courir à lui, comme à leur unique refuge; le danger continuel de la mort a dû réveiller et entretenir en eux les pensées de la foi, le sentiment religieux, c'est alors que la semence de la piété, de la religion déposée aux jours de leur enfance dans les cœurs de ces infortunés par une bonne mère, une mère chrétienne a dû produire son fruit; et nous avons tout lieu de croire, que Dieu qui est si bon, si miséricordieux, aura touché leur cœur de repentir pour leurs fautes, et que ceux mêmes qui n'ont pas eu l'avantage de recevoir les sacrements, auront obtenu, par leur regret et les bons sentiments de leur cœur, leur pardon du Dieu de toute bonté qui ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. *Convertimini ad me et convertatur ad vos.* Et si quelques-uns de ces frères bien-aimés avaient encore des fautes à expier, et n'étaient pas encore dignes de voir Dieu, nous en avons la confiance, les prières qui vont s'élever ce soir, de tant de cœurs bien disposés, leur obtiendront le repos de leurs âmes, et mettront le sceau à leur félicité éternelle. *Requiescant in pace.*

L'ENCYCLIQUE.

ROME, 21 décembre 1864.

À tous nos vénérables frères, les patriarches, les primats, les archevêques et évêques en grâce et en communion avec le siège apostolique.

PIE IX, PAPE.

VÉNÉRABLES FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION
APOSTOLIQUE.

Avec quelle sollicitude et quelle vigilance pastorale les Pontifes Romains, nos prédécesseurs, ont rempli la charge et le devoir qui leur a été confié par Jésus-Christ lui-même, dans la personne du bien-heureux Pierre, Prince des Apôtres, de paître les agneaux et les brébis, en sorte qu'ils n'ont jamais cessé de nourrir fidèlement des paroles de la foi et de la doctrine du salut tout le troupeau du Seigneur et de le détourner des pâturages empoisonnés; tous le savent, tous le voient, et vous mieux que personne, Vénérables Frères. Et en effet, nos mêmes prédécesseurs, gardiens et vengeurs de l'auguste religion catholique, de la vérité et de la justice, pleins de sollicitude pour le salut des âmes, n'ont jamais rien eu de plus à cœur que de couvrir et de condamner par leurs Lettres et Constitutions, monuments de sagesse, toutes les hérésies et toutes les erreurs qui, contraires à notre divine foi, à la doctrine de l'Église catholique, à l'honnêteté des mœurs et au salut éternel des hommes,

excitèrent souvent de violentes tempêtes et appelèrent sur l'Église et sur la société civile de déplorables calamités

C'est pourquoi avec une vigueur apostolique, ils s'opposèrent constamment aux coupables machinations des méchants, qui semblables aux flots de la mer en furie, jetant l'écume de leur honte, et promettant la liberté, bien qu'esclaves de la corruption, se sont efforcés, par de fausses maximes et par de pernicieux écrits d'arracher les fondements de l'ordre religieux et de l'ordre social, de faire disparaître du monde toute vertu, de dépraver toutes les âmes, de soustraire à la règle des mœurs les imprudents et surtout la jeunesse inexpérimentée, de la corrompre misérablement, afin de la jeter dans les filets de l'erreur et enfin de l'arracher du sein de l'église catholique.

Déjà comme vous le savez très-bien, Vénérables Frères, à peine par le secret conseil de la Providence et sans aucun mérite de notre part, fûmes-nous élevé à la Chaire de Pierre, qu'en voyant, le cœur navré de douleur, l'horrible tempête soulevée par tant de doctrines perverses, ainsi que les maux immenses et souverainement déplorables attirés sur le peuple chrétien par tant d'erreurs, suivant le devoir de notre ministère apostolique et les illustres exemples de nos prédécesseurs, nous avons élevé la voix ; et dans plusieurs Encycliques, Allocutions prononcées en Consistoire et autres Lettres apostoliques, Nous avons condamné les principales erreurs de notre si triste époque. En même temps, Nous avons excité votre admirable vigilance épiscopale ; Nous avons averti et exhorté tous les enfants de l'église catholique, Nos fils bien-aimés, d'avoir en horreur et d'éviter la contagion de cette peste cruelle. Et en particulier dans Notre première Encyclique du 9 Novembre 1864, à vous adressée, et dans deux Allocutions, dont l'une du 9 Décembre 1854, et l'autre du 9 Juin 1862, prononcées en Consistoire, Nous avons condamné les monstrueuses erreurs qui dominent, surtout aujourd'hui, au grand malheur des âmes et au détriment de la société civile elle-même, et qui, sources de presque toutes les autres, ne sont pas seulement la ruine de l'église catholique, de ses salutaires doctrines et de ses droits sacrés, mais encore de l'éternelle loi naturelle, gravée de Dieu même dans tous les cœurs, et de la droite raison.

Cependant bien que Nous n'ayons pas négligé de proscrire souvent et de réprimer ces erreurs, la cause de l'Église catholique et le salut des âmes divinement confiées à Notre sollicitude, le bien même de la société humaine demandent impérieusement que Nous excitions de nouveau votre sollicitude à condamner d'autres opinions, sorties des mêmes erreurs comme de leur source. Ces opinions fausses et perverses doivent être d'autant plus détestées, que leur but principal est d'empêcher et d'écarter cette force salutaire dont l'Église catholique en vertu de l'institution et du commandement de son divin Fondateur, doit faire usage jusqu'à la consommation des siècles, non moins à l'égard des particuliers qu'à l'égard des nations, des peuples et de leurs souverains, et de détruire l'union et la concorde mutuelle du sacerdoce et de l'empire, toujours si salutaires à l'Église et à l'État.

En effet, il vous est parfaitement connu, Vénérables Frères, qu'aujourd'hui il ne manque pas d'hommes qui, appliquant à la société civile l'impie et absurde principe du *Naturalisme*, comme ils l'appellent, osent ensei-

gner que "la perfection des gouvernement et le progrès civil demandent impérieusement que la société humaine soit constituée et gouvernée, sans plus tenir compte de la religion que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie religion et les fausses." De plus contrairement à la doctrine de l'Écriture, de l'Église et des saints Pères, ils ne craignent pas d'affirmer que "le meilleur gouvernement est celui où l'on ne reconnaît pas au pouvoir l'obligation de réprimer, par la sanction des peines, les violateurs de la religion catholique, si ce n'est lorsque la tranquillité publique la demande." En conséquence de cette idée absolument fautive du gouvernement social, ils n'hésitent pas à favoriser cette opinion erronée, on ne peut plus fatale à l'Église catholique et au salut des âmes, et que Notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, appelait un *délire*, savoir, que "la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme, qui doit être proclamé et assuré dans tout Etat bien constitué ; et que les citoyens ont droit à la pleine liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions, quelles qu'elles soient, par la parole, par l'impression ou autrement, sans que l'autorité ecclésiastique ou civile puisse la limiter." Or, en soutenant ces affirmations téméraires, ils ne pensent pas, ils ne considèrent pas qu'ils prêchent une *liberté de perdition* et que s'il est toujours permis aux opinions humaines d'entrer en conflit, il ne manquera jamais d'hommes qui oseront résister à la Vérité et mettre leur confiance dans le verbiage de la sagesse humaine, vanité extrêmement nuisible que la foi et la sagesse chrétiennes doivent soigneusement éviter, conformément à l'enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même.

Et parce que là où la religion est banni de la société civile, et la doctrine et l'autorité de la révélation divine rejetées la vrai notion de la justice et du droit humain s'obscurcit et se perd, et la force matérielle prend la place de la justice et du vrai droit, on voit clairement pourquoi certains hommes, ne tenant aucun compte des principes les plus certains de la saine raison, osent publier que la volonté du peuple, manifestée par ce qu'ils appellent l'opinion publique ou de telle autre manière, constitue la loi suprême indépendante de tout droit divin et humain ; et que dans l'ordre politique les faits accomplis, par cela même qu'ils sont accomplis, ont la valeur du droit.

Mais qui ne voit, qui ne sent très-bien qu'une société soustraite aux lois de la religion et de la vraie justice ne peut avoir d'autre but que d'amasser, d'accumuler des richesses ; et d'autre loi, dans tous ses actes, que l'indomptable désir de satisfaire ses passions et de se procurer des jouissances. Voilà pourquoi les hommes de ce caractère poursuivent d'une haine cruelle les ordres religieux, sans tenir compte des immenses services rendus par eux à la religion, à la société et aux lettres ; pourquoi ils déblatèrent contre eux en disant qu'ils n'ont aucune raison légitime d'exister ; ils font écho aux calomnies des hérétiques. En effet, comme l'enseignait avec tant de vérité Pie VI, Notre prédécesseur, d'heureuse mémoire : "L'abolition des ordres religieux blesse l'État qui fait profession publique de suivre les évangéliques ; elle blesse, enfin les illustres fondateurs d'ordres, qui ne les ont établis que par l'inspiration de Dieu."

Ils vont plus loin, et dans leur impiété ils prononcent qu'il faut ôter aux citoyens et à l'Église la faculté de donner publiquement l'aumône, "et abolir la loi" qui, à certains jours fériés, défend les œuvres serviles pour vaquer au culte divin. Tout cela sur le faux prétexte que cette faculté et cette loi sont en opposition avec les principes de la véritable économie publique.

Non contents de bannir la religion de la société, ils veulent l'exclure de la famille. Enseignant et professant la funeste erreur du *communisme* et du *socialisme*, ils affirment que "la société domestique ou la famille emprunte toute sa raison d'être du droit purement civil ; et en conséquence que de la loi civile découlent et dépendent tous les droits des parents sur les enfants, même le droit d'instruction et d'éducation." Pour ces hommes de mensonge, le but principal de ces maximes impies et de ces machinations est de soustraire complètement à la salutaire doctrine et à l'influence de l'Église l'instruction et l'éducation de la jeunesse, afin de souiller et de dépraver, par les erreurs les plus pernicieuses et par toutes sortes de vices, l'âme tendre et flexible des jeunes gens.

En effet tous ceux qui ont entrepris de bouleverser l'ordre religieux et l'ordre social, et d'anéantir toutes les lois divines et humaines, ont toujours fait conspirer leur conseil, leur activité et leurs efforts à tromper et à dépraver surtout la jeunesse, ainsi que nous l'avons insinué plus haut, parce qu'ils mettent toute leur espérance dans la corruption des jeunes générations. Voilà pourquoi le clergé régulier et séculier, malgré les plus illustres témoignages rendus par l'histoire à ses immenses services dans l'ordre religieux, civil et littéraire, est de leur part l'objet des plus atroces persécutions ; et pourquoi ils disent que "le clergé étant ennemi des lumières, de la civilisation et du progrès, il faut lui ôter l'instruction et l'éducation de la jeunesse."

(A continuer.)

Mgr. Dupanloup

ET L'ENCYCLIQUE PONTIFICALE.

Un éloquent prélat, un des écrivains les plus éminents de notre époque, Mgr. Dupanloup, vient de descendre dans la lice, à propos de l'encyclique du 8 décembre. Il a publié un écrit considérable, destiné à produire, dans les circonstances actuelles, une impression très-vive.

Nous empruntons à la *Gazette de France* la préface de l'écrit du vénérable prélat :

"L'année qui vient de rejoindre les siècles écoulés a légué à l'année 1865 deux actes destinés à exercer sur la situation présente de l'Église catholique une influence considérable.

"Le 15 septembre 1864, il a été signé entre l'Empereur et le roi Victor-Emmanuel une convention par laquelle la France s'engage à abandonner, dans deux ans, à l'Italie la garde de la papauté.

"Le 8 décembre 1864, le souverain-pontife, le pape Pie IX, a adressé une lettre encyclique à tous les évêques du monde.

"Le premier de ces actes était un acte politique, et bien qu'il intéressât puissamment la religion, il a pu être fait sans consulter les évêques. Ils ont eu beaucoup à penser, rien à dire.

"Le second de ces actes était un acte religieux. Qu'on le remarque bien, il était adressé aux évêques seuls. Le pape, en les exhortant à combattre avec énergie autour d'eux les erreurs qu'il signalait, les laissait juges du moment, de la forme, des explications utiles, selon le besoin des fidèles et les circonstances des temps et des pays.

"Or, cet acte, ainsi communiqué par le souverain pontife aux évêques, a reçu, par la voie des journaux, une publication immense, sans délai, sans précaution, sans limite.

"Cet acte qui n'était adressé qu'aux évêques, les évêques seuls se sont vu retirer par une circulaire de M. le ministre des cultes, en date du 5 janvier 1865, le droit de le publier.

"Je puis acheter quatre cents numéros du *Siècle* contenant l'encyclique, et l'envoyer à tous les curés de mon diocèse. Si l'un d'eux monte en chaire et lit cette encyclique à ses paroissiens, il commet un abus, et le journaliste n'en a commis aucun.

"Si, dans cette paroisse, un temple protestant est ouvert, le ministre peut lire l'encyclique et la commenter, le prêtre catholique ne le peut pas.

"Et quel est le motif de l'interdiction ? on affirme que la lettre du pape contient plusieurs propositions *contraires aux lois du pays*. Pour ma part je ne le crois pas.

"Mais, s'il en est ainsi, toute publicité devait être interdite, et le ministre protestant ou l'écrivain contrevennent à la loi, aussi bien que le prêtre ou l'évêque. Nullement.

"La loi que l'on applique est une loi spéciale, contenant des pénalités spéciales, contre une classe spéciale de citoyens, en vertu d'une liberté spéciale que l'on appelle *gallicane*, inventée par deux souverains spécialement libéraux, qui se nommaient Louis XIV et Napoléon Ier.

"Ah ! qu'ils sont admirables logiciens ces libéraux corrupteurs de la langue française, qui nomment *empiriquement* une encyclique d'un pape désarmé, et *liberté* la circulaire d'un ministre qui commande à tous les tribunaux et à la gendarmerie !

"Je ne m'étonne pas qu'un certain nombre de mes vénérés collègues, placés dans ce douloureux conflit dont nous ne sommes pas les auteurs, se soient crus obligés de passer outre, malgré la circulaire administrative, ayant à défendre à la fois la parole pontificale et leur propre dignité.

"Ils ne s'exposent, dit-on, légèrement qu'à bien peu de chose. On se trompe. S'ils sont condamnés, ceux qui leur donneront tort mépriseront leur ministère, et ceux qui leur donneront raison mépriseront la justice du pays. Deux grandes choses sortent toujours blessées de ces combats malheureux.

"Je ne m'étonne pas que d'autres évêques aient protesté, dans des lettres dignes et graves, et je les remercie de ces protestations en m'y associant hautement.

"Mais ces exemples et ces paroles ne nous font pas sortir de la gêne. Les fidèles et le public réclament autre chose.

Pendant ce temps, les commentaires injurieux de la presse vont leur train. On nous condamne sans nous entendre, on nous frappe sans délier nos mains, on

soufflette notre Père sans qu'il nous soit permis de courir à sa défense.

" Je me débats dans ces chaînes, blessé comme évêque, comme fils, comme citoyen, comme homme d'honneur, et je demande avec anxiété aux lois de mon pays, si elle ne me laissent pas une ressource, un moyen, un seul, de dire et de crier ce que j'ai dans l'âme et sur les lèvres.

" Il y en a un, en effet, un seul, et je m'en saisis. Je ne puis pas faire un mandement : je puis faire un écrit. Or, n'ayant pas le temps d'hésiter, ni la volonté d'irriter, j'userai du droit que l'on ne me conteste pas, sauf à me concerter avec mes collègues sur le droit qui nous est nié. Je descendrai, une fois de plus, dans l'arène, sur le terrain de la publicité.

" Il est ingrat, ce terrain, car je me découvre et je m'expose ; je suis seul et le plus faible contre une armée d'adversaires qui vont tous se lever contre moi sans que je sache auquel répondre. Qu'ils en fassent à leur aise. Ni mon honneur, ni ma conscience ne leur envient ce genre de triomphe.

" Puisque j'use de mon droit de citoyen, de celui-là seul, mais de celui-là tout entier, on trouvera bon que je parle à la fois de la *convention* du 15 septembre et de l'*encyclique* du 9 décembre.

" On s'est efforcé de démontrer que le second de ces deux actes est la réponse au premier. C'est une erreur, je le sais et je l'affirme. Les périls que court sa personne, Pie IX les méprise. Les ennemis qui le combattent, il leur pardonne. Son âme n'est occupée que des périls de l'Église et des ennemis de la vérité.

" On ajoute que le second de ces actes est le meilleur argument en faveur du premier : c'est une erreur encore.

" Le fait vrai, c'est que ces deux actes ne sont rapprochés que par leurs dates.

" Dans l'un, deux puissants souverains de deux grands pays disposent de leur voisin, petit souverain d'un très petit pays. C'est de la politique.

" Dans l'autre, le représentant le plus élevé de Dieu sur la terre, s'adresse non pas à tel ou tel peuple, à telle ou telle opinion, mais à tous les évêques établis sur la surface de la terre, du Canada à la Chine et de l'Angleterre à l'Afrique. C'est de la religion.

" La politique et la religion donnent ainsi au monde leur mesure ; d'un côté, j'en conviens, est la puissance ; de l'autre est la grandeur.

" Quelques-uns de mes amis auraient désiré que je ne parlasse que de l'un de ces deux actes, de l'*encyclique* et non de la *convention*.

" Pourquoi, me disaient-ils, parler d'une convention à laquelle on ne pense déjà plus ?

" C'est précisément parce qu'on n'y pense plus, que j'en veux parler.

" Je sais bien que l'attente du public est plus vive à l'heure qu'il est sur l'*encyclique* ; mais je n'écris pas pour satisfaire la curiosité publique ; j'écris pour l'Église et pour le saint-siège. Je vais là où je vois le péril.

" On ne pense plus à la *convention* : — Vous, peut-être ; mais d'autres y pensent ; et en est-elle moins la menace suspendue et imminente sur la souveraineté pontificale ?

" Sans la *convention* on eût fait, j'en suis convaincu, beaucoup moins de bruit autour de l'*encyclique*.

" Si je réunis donc ces deux actes si divers, c'est pour démasquer une tactique trop visible.

" Il est manifeste que les journaux et les ennemis de l'Église veulent désormais parler le moins possible de la *convention*, et la tenir en réserve pour le bon moment, comme une arme cachée sous le manteau.

" Je les vois, en attendant, afficher, exagérer, défigurer, l'*encyclique*, calomnier le pape, lasser ou exaspérer l'opinion, et, pour tout dire en un mot, s'efforcer de retirer de Rome les respects, avant qu'on en fasse sortir les régiments. Je ne serai pas dupe. Je parlerai des deux actes à la fois, j'envisagerai la situation toute entière, j'affronterai les deux partis.

" Sur la *convention*, je poserai des questions.

" Sur l'*encyclique*, je donnerai des réponses.

" J'ai besoin d'instruire et d'être instruit.

" On me trouvera peut-être bien arriéré. Citoyen français, je ne suis pas encore habitué à comprendre une loi ou un traité solennel, sans qu'il m'ait été expliqué par une discussion publique entre le gouvernement et les représentants du pays.

" Évêque catholique, je ne suis pas encore habitué à voir une encyclique du pape interprétée par un concile de journalistes.

" Or, j'ai à parler d'une *convention* qu'aucune explication officielle n'a éclairée, et d'une *encyclique* qu'une nuée d'explications sans autorité ont obscurcie.

" On reconnaîtra que le devoir que je viens accomplir est difficile, mais aussi qu'il est nécessaire.

" Je ferai de mon mieux.

Voici la fin de la conclusion de cet écrit.

" Eh bien ! malgré les redoutables agressions de la presse, malgré les déplorables entraves de la loi, malgré la croissante dépravation des mœurs, malgré nos imperfections et notre faiblesse, j'ose affirmer que le christianisme n'est pas en péril.

" Soldat engagé dans ces deux effroyables guerres déclarées, l'une à l'Église, ma mère, l'autre à Jésus-Christ, mon Dieu, j'ose dire que ni l'une ni l'autre ne prévaudra contre nous, et la seconde surtout prépare des dédommagements à la première.

" Il se peut, hélas ! que le pouvoir temporel, dix fois séculaire, de la papauté succombe un moment. Quel pouvoir humain aurait si longtemps résisté à de si formidables attaques ? Que se passerait-il alors ? On croit que tout sera fini : tout commencera.

" L'embarras sera pour les puissances de la terre. Le chef des chrétiens, moins embarrassé que les témoins indifférents ou triomphants de sa chute, prouvera au monde une fois de plus que l'Église s'accommode de tous les régimes, même de la persécution.

" Mais pendant ce temps, autour de Jésus, directement attaqué, se réveillent la science, le zèle, la conscience. Pour arriver jusqu'à son cœur divin, il faut ravager les terres des philosophes spiritualistes, nier Dieu, nier l'âme, nier la Providence, nier la distinction du bien et du mal, éteindre les derniers rayons de la lumière, et relaire la nuit. Les vrais philosophes nous reviennent. On est tout étonné que ce grand nom de Jésus tienne si fort aux entrailles de l'histoire et de l'humanité.

" Les voyageurs, apportant tous les jours de nouveaux récits sur l'état où les deux tiers de l'humanité, gémissent et languissent loin du Christ, accumulent comme un nouveau trésor de preuves et de comparaisons sans réplique.

" Les politiques aussi nous reviennent, et ceux qui,

après une longue vie d'expérience, jettent un regard sincère sur les flots montants de la démocratie, sentent bien que l'avenir va avoir un mouvement formidable, s'il n'est pas chrétien ; et nous voyons tous les vieillards illustres qui composent le sénat de l'esprit humain, recommander, avant de mourir, à ce Jésus crucifié, non-seulement leur âme, mais leur patrie et leurs enfants.

"Et les artistes aussi, je vois ceux qui conservent l'amour délicat et sublime d'un idéal de pureté, je les vois nous revenir tout meurtris et demander à la pierre de nos temples un coin où il leur soit donné de tracer autre chose que des rêves grossiers et de sensuelles images. L'industrie, oui, l'industrie elle-même nous revient, et à mesure que dans l'usine l'esprit de famille succède à l'esprit de spéculation inhumaine, le Crucifix rentre dans les ateliers, et au milieu des longs bâtiments symétriques s'élève l'Eglise et la maison des sœurs. Et je ne parle pas encore des âmes aimantes et des cœurs purs, des mères inquiètes et des hommes désabusés, des héros généreux et des orphelins timides, qui se tournent vers nous, nous assaillent, nous environnent, demandent à l'Eglise le seul abri qui soit encore debout au milieu d'une société si dévastée, contre la tempête, du doute, de l'abandon, du désespoir, de la tentation, de la mort.

"Oui, je le répète, en attaquant Jésus, aveugles ennemis, vous avez prouvé encore une fois ce qu'il vaut, et ce qu'il pèse dans les destinées humaines. Le lendemain d'un attentat contre le souverain maître du monde, la partie noble du genre humain se révolte et bondit en quelque sorte, impatiente et honteuse. Je suis prêtre, et ce que je vous dis-là, je le vois.

"Oui, je vois, à travers tant de persécutions, des retours plus que jamais nombreux, et j'en prévois de plus nombreux encore pour un avenir qui touche au présent.

"L'Évangile nous raconte qu'après la mise au tombeau du Seigneur, Pierre dit à ses compagnons : "Je vais pêcher." C'était la nuit. Peu le suivirent ; ils ne prirent rien. La fatigue et le découragement les saisirent. Mais à peine l'aurore avait-elle rougi les nuées, qu'ils virent sur le rivage, venant à eux Jésus, qui était là, et leur dit : "Jetez vos filets de ce côté, ayez confiance, ne vous laissez pas," et l'un des apôtres s'écria : *Dominus est*. C'est lui, c'est le Seigneur !

Ne tremblons pas, allons pêcher, traversons la nuit, détournons nos yeux de ce jour qui tombe pour les tourner vers la nouvelle aurore. Le Maître est là sur la rive, il nous attend, et la pêche, demain, sera miraculeuse.

"Ah ! j'en demande bien pardon à ceux qui croient, en présence des attaques multipliées aujourd'hui contre la religion, que l'impiété a fait d'immenses progrès. Mon opinion est toute différente. Je me sens aujourd'hui plus tranquille, plus sûr du présent et de l'avenir que je ne l'étais il y a quarante ans. Je n'oublierai jamais les peines qui se pressaient alors dans mon âme ; je venais de dire ma première messe, et je sentais la terre trembler sous mes pieds. Sauf l'accueil très bienveillant de quelques anciennes familles, je rencontrais partout un lâche respect humain, une indifférence glaciale, je ne sais quel dédain de l'Eglise, de ses lois, de son autorité, je ne sais quelle défiance de mon minis-

tère, que, dans la jeunesse de mon âme et de mon sacerdoce, j'avais bien de la peine à comprendre.

"C'était très-dur, et il fallait élever bien haut son cœur pour retrouver la sérénité au-dessus d'un horizon chargé alors de nuages si épais. C'était en 1827, 1828, 1829.

"Puis vint le coup de foudre de 1830. L'impiété se crut un moment maîtresse. Mais Dieu avait d'autres desseins ; chose étrange : après le premier étonnement, on respira. Et depuis ce temps, nous avons toujours marché vers la lumière, et aujourd'hui, après quarante années de tristesse, de luttes, et souvent aussi de victoires, bien que les temps soient mauvais, et qu'il faille regarder encore de près aux abîmes, aujourd'hui, il me paraît plus facile de s'élever dans la splendeur vraie du christianisme, d'agir sur les âmes dans un horizon libre et pur, dans ces grands espaces éclairés de Dieu où on est à l'aise avec tout adversaire.

"On sent que les grandes vérités et les grandes vertus chrétiennes retrouvent chaque jour leur pouvoir ; on sent que l'œuvre divine se fait, et qu'on y attire enfin les hommes, parce qu'on s'y dégage plus facilement soi-même des craintes et des joies, des vues et des intentions humaines, dans l'incorruptibilité et la modération de l'esprit, dans la paix d'une action simple et forte, mesurée, désintéressée, indifférente au succès personnel qui permet d'être là pour tout homme de cœur dont parlait Saint Paul : *Cordis homo*.

Et si je regarde avec soin dans la mêlée, en voyant l'ardeur et le dévouement des uns, l'excitation et la fureur des autres, je me dis : Certes, il faut que la religion soit redevenue une bien grande puissance, pour susciter de telles haines et de tels amours. Elle ne jouissait, il y a quatre ans, que d'une tranquillité apparente, dont la révolution de Juillet montra vite l'illusion. Aujourd'hui, tout ce qui intéresse la religion, émeut les hommes. Pie VII, jouet de la force et du malheur inspire à nos souvenirs plus d'admiration qu'il n'en inspirait aux contemporains de ma jeunesse ; et voici qu'autour de Pie IX, depuis dix-sept années, la force, la ruse, la colère, la haine, la lâcheté s'ameublent se coalisent, s'agitent, tournent, approchent, s'éloignent, reviennent sans que la fidélité se lasse et sans que l'usurpation ose avancer la main et porter le dernier coup.

"S'il parle, en Angleterre, en France, en Allemagne en Russie, en Amérique, un frémissement universel répond, comme si une grande voix venait d'éclater à la fois sur tous les sommets du monde.

"S'il se tait, on s'inquiète, on s'interroge, et ceux même qui ont trouvé tout simple de disposer de lui sans lui, ne se contentent pas tranquillement de son silence, et ils se demandent : Que pense-t-il donc ? et pourquoi ne le dit-il pas ?

"Ah ! c'est que la vérité catholique a retrouvé son écho au fond de toutes les consciences : du fond de toutes les âmes de ce temps il s'élève une question jusqu'à Jésus-Christ : on s'incline ou on se débat sous sa main divine. Il est de ceux qu'on hait ou qu'on adore ; on l'aime ou on le déteste, mais on ne l'ignore plus ? Son nom est, comme disait autrefois saint Paul, au-dessus de tout nom : *Super omne nomen*, et son Évangile est le premier besoin des âmes. Ennemis de Dieu, vous avez été, sans le vouloir, les auxiliaires de ses prédicateurs, et je rends grâce à vos haines, qui auraient proclamé, s'il avait eu besoin de l'être, et

fait retentir le nom de mon maître, Jésus, Sauveur du monde.

“ Non, non, pauvres ennemis, puissances d'un moment, quand vous auriez abattu le trône du pape, vous n'en auriez pas fini avec l'Église ni avec le pape !

“ Mais vous, mes amis, fatigués et découragés, qui ouvrez les yeux dans la nuit, ne vous laissez ni prendre par l'abattement, ni surprendre par l'illusion. Ne faites pas le mal, sous ce prétexte que Dieu en peut tirer le bien ; ne cessez pas de ramer, quoique Dieu puisse mener la barque ; ne rêvez pas des lendemains glorieux à des journées coupables. L'histoire nous prouve que le lendemain des révolutions ne s'appelle pas le progrès ; la maison a beau être assurée, ne mettez pas le feu et ne justifiez pas les incendiaires. L'espérance doit être une vertu virile, non une gageure fataliste, une bavarda mystique, une hallucination puérile.

“ Quelques-uns croient que tout sera pour le mieux, si le pouvoir temporel se transforme.

“ Je leur rappelle que tous les évêques du monde réunis en assemblée l'ont déclaré utile à l'Église, et que tous les politiques du monde ont cherché une autre garantie d'indépendance sans la découvrir encore.

“ Dans l'état actuel des nations, quand la liberté de l'Église est partout liée et niée, imaginez-vous que le pape soit le sujet d'un souverain quelconque, même le meilleur, obligé aux relations d'un évêque avec le préfet même le meilleur.

“ En tous cas, en face de l'avenir, que savez-vous ?

“ Ne détruisez pas, ne pouvant, ni créer ni défendre, ni prévoir.

“ Que sais-je moi-même ce qui se passera dans deux ans ?

“ Peut-être serai-je mort, et c'est pourquoi, entre autres raisons, j'ai voulu soulager ma conscience en parlant aujourd'hui.

“ Je suis vieux et fatigué par de longs combats. Mais le saint vieillard du Vatican a bien plus souffert et bien plus combattu ! Avec quelle admirable sérénité cependant il conserve, il répand l'espérance.

“ Le jour même où M. le ministre des cultes écrivait aux évêques de France, Pie IX bénissait les officiers et les soldats français, conduits par leur chef, fils d'un héros du premier empire. Aimant à rappeler les services qu'il a reçus de la France, le saint père s'est écrié. “ Je prie Dieu qu'il inspire à l'Empereur et aux souverains la justice, *justitiam et judicium* !

“ Justice ! c'est bien le mot que je veux une fois de plus prononcer avec lui et pour lui devant Dieu et devant les hommes.

“ Il résume tout ce que j'ai voulu dire.

“ Si les évêques ne sont pas libres de publier les paroles du chef de l'Église, déjà défigurées par les journaux, cela n'est pas juste.

“ Si le Piémont, favorisé dans ses desseins, est placé au poste glorieusement occupé par la France, cela n'est pas juste.

“ Si l'on parle des réformes demandées à Rome, et si l'on se tait sur les attentats ordonnés à Turin, cela n'est pas juste.

“ Si l'on voit dans les dernières paroles du pape autre chose que la légitime proclamation de la vérité immuable, que la nécessaire condamnation de la liberté illimitée, cela n'est pas juste.

“ Si l'on oublie que la religion de Jésus-Christ est,

a été, sera la divine bienfaitrice des hommes, la consolatrice et la réformatrice du monde, cela n'est pas juste.

“ Vous, mon Dieu, vous êtes juste, et je vous confie mes peines, mes efforts et mes inébranlables espérances !

FÉLIX, évêque d'Orléans.

Samuel Champlain.

FONDATION DE QUÉBEC. (1608.)

IV

Ce fut donc le 3 juillet de l'année 1608 que Champlain débarqua à Kébec avec l'intention d'y former “ cet établissement dans la grande rivière du Canada qui deviendrait probablement un jour la porte de la Chine ” ainsi que l'avait assuré de Monts au bon roi Henri IV.

Mais ce projet chimérique de pénétrer en Chine par le Nord du Canada, si vraisemblable qu'il pût paraître alors, ne nous semble cependant qu'avoir été un prétexte adroit et spécieux entre les mains du calviniste de Monts, pour dissimuler, aux yeux d'une foule de marchands aussi intéressés que lui, sous l'apparence d'une entreprise à la fois patriotique et désintéressée, — tout l'odieux de son monopole de la traite, à en juger surtout par les premiers colons qui furent donnés à Champlain et le peu de ressources que l'on mit à sa disposition.

Quoiqu'il en soit, aussitôt que Champlain eut planté sur les bords du St. Laurent, en signe de prise de possession, le drapeau fleurdelisé de la France, il traça l'enceinte de sa ville et distribua l'ouvrage entre ses hommes, chacun travaillant suivant sa spécialité.

Comme il importait de mettre les vivres et les marchandises à couvert, on commença par élever le magasin qui fut placé au lieu où est présentement l'église de la basse-ville ; l'on y joignit trois corps de logis à deux étages. Un fossé ayant six pieds de profondeur et quinze pieds de largeur entoura tous les bâtiments. Entre le fossé et la rivière fut dressée une plate-forme sur laquelle on mit des pièces de canon pour la défense de l'habitation. La place qui est aujourd'hui devant l'église de la basse-ville fut dès lors réservée ; elle mesurait de cent à cent vingt pas de longueur, sur cinquante ou soixante de largeur. (1)

Tandis que ces travaux se poussaient avec vigueur “ pour le compte du Sieur de Monts, ” (2) Champlain fit défricher au pied du cap, tout le long du fleuve, une assez longue étendue de terrain, ce qui forma une espèce de jardin dans lequel on sema différentes graines qui levèrent et grandirent à souhait. On y planta aussi des vignes, des noyers, des cerisiers et autres arbres ou arbustes fruitiers qui croissaient alors en grande abondance et à l'état sauvage, aux alentours de l'habitation.

Jusqu'ici Québec paraît surgir sous d'assez riants auspices sur la rive septentrionale du grand fleuve ; bien des orages cependant doivent menacer son berceau, et dès les premiers jours, son existence va être compromise par ceux-là mêmes qui devraient sembler les plus intéressés à défendre et à conserver leur propre œuvre.

(1) M. l'abbé Ferland liv. 11 ch. 1 p. 143.

(2) Lescaurbot.

En effet, soit que de Monts—qui d'ailleurs ne songeait nullement à fonder une ville—eût mis trop de précipitation dans le choix des colons qu'il destinait à l'établissement de Québec; soit que Champlain emporté par son zèle et son ardeur au travail les eût réellement surmenés, toujours est-il qu'il se forma parmi eux une conspiration qui avait pour but de se débarrasser de leur chef, de faire main basse sur les marchandises et autres objets les plus précieux, et de gagner ensuite Tadoussac où, de gré ou bien de force, il se serait fait conduire aux Indes sur quelque navire basquo ou espagnol.

Suivant Lescarbot, leur mécontentement avait eu pour prétexte le trop grand travail auquel Champlain les assujétissait et la petite quantité de nourriture qu'ils recevaient en retour,

Il n'y avait plus que quatre jours pour que la conspiration éclatât, lorsqu'un des complices, Antoine Nantel, cédant sans doute à la crainte ou à ses justes remords, s'en vint tout dévoiler à Champlain qui fit aussitôt arrêter et mettre aux fers le chef du complot, un certain normand, du nom de Jean Duval et serrurier de son état. Deux autres conjurés des plus compromis et des plus dangereux furent également enchaînés et conduits à Tadoussac, sous bonne escorte, pour être remis entre les mains de Pontgravé qui—après avoir instruit leur procès—les renvoya en France où de Monts leur fit grâce.

Jean Duval jugé sommairement sur les lieux mêmes témoins de son crime, fut pendu haut et court. Cet acte de vigueur, dit M. l'abbé Ferland, calma l'effervescence des mécontents et les fit rentrer dans le devoir. Ils reconnurent leur faute et reçurent un généreux pardon. Ainsi se termina une conspiration qui faillit mettre la colonie naissante à deux doigts de sa perte, en attendant à la vie du seul homme capable par son intelligence et son énergie de faire réussir une entreprise pleine de difficultés. (1)

Mais cette exécution—la première qui ait eu lieu à Québec,—n'était que le premier acte d'un drame autrement lugubre.

L'hiver vint, et avec lui le terrible mal de terre. Des vingt-huit hommes qui composaient encore la recrue de Champlain, il en mourut une vingtaine, et ceux qui survécurent aux attaques de ce fléau, ne durent leur rétablissement qu'au retour du printemps, qui—par une grâce toute providentielle—arriva cette année d'assez bonne heure, car dès les premiers jours d'avril, la neige avait entièrement disparu.

..*

A peine le fleuve fut-il libre, que Champlain vit arriver à lui un parti de Hurons et d'Algonquins, qui s'en allaient en guerre contre les Iroquois et lui proposèrent de les accompagner.

Champlain qui ne voyait dans cette expédition qu'une occasion précieuse de mieux connaître le pays et "peut-être aussi le moyen d'humilier les Iroquois, et de parvenir ainsi par la suite à réunir toutes les nations du Canada dans notre alliance par une bonne paix"(2)—acquiesça malheureusement à leur demande et partit avec eux en simple volontaire suivi de deux Français.

(1) M. l'abbé Ferland, Liv. 11, ch. I, p. 144. Hist. du Can. Tom I.

(2) Charlevoix.

Il n'entre pas, dans le cadre étroit de ce récit, de raconter le marche de Champlain et de ses sauvages alliés. Qu'il nous suffise de dire qu'arrivés en vue de l'ennemi, de l'autre côté du rapide de la rivière des Iroquois qu'ils avaient remontée, Champlain se mit à leur tête, marchant une vingtaine de pas devant eux l'arquebuse haute et prêt à faire feu.

Dès que je vis les Iroquois sur le point de lancer leurs flèches, raconte-t-il lui-même, "je couchai en joue mon arquebuse où j'avais mis quatre balles, et visai droit à l'un des trois chefs ennemis: duquel coup il en tomba deux par terre et un de leurs compagnons fut blessé, qui quelque temps après en mourut. Les Iroquois furent fort étonnés que des hommes eussent été tués si promptement, bien qu'ils fussent couverts d'armes tissées de fil de coton et de bois, à l'épreuve de leurs flèches, ce qui leur donna une grande appréhension. Voyant leurs chefs morts, ils perdirent courage et prirent la fuite. J'en fis demeurer encore d'autres sur la place, et nos Sauvages en tuèrent aussi plusieurs. (1)

Après cette expédition, victorieuse il est vrai,—mais qui nous aliéna pendant plus d'un siècle la nation Iroquoise, et retarda considérablement les progrès et l'évangélisation de cette colonie,—Champlain qui voulait repasser en France, gagna Tadoussac "où il espérait trouver un navire, mais il n'y en avait point et il remonta à Québec. Pontgravé y arriva bientôt après lui, et ils s'embarquèrent ensemble, au mois de septembre 1609, laissant la colonie sous les ordres d'un brave homme nommé Pierre Chavin." Champlain fut fort bien reçu du Roy qu'il alla trouver à Fontainebleau, pour lui rendre compte de la situation dans laquelle il avait laissé la Colonie. (2)

Le bon roi "auquel il présenta une ceinture travaillée en poil de porc épic, écouta avec plaisir le récit de ses expéditions et des détails sur la situation de la Nouvelle-France. (3)

Mais cette réception toute gracieuse ne fit pas rendre à de Monts le privilège du monopole de la traite que les marchands basques, bretons, normands et autres, étaient parvenus de nouveau à faire révoquer.

Le retrait de ce privilège compromettait singulièrement l'avenir et l'existence même de Québec, car "il paraît que de Monts"—qui d'ailleurs demeurait bien tranquille et loin de tout danger dans son gouvernement du Pons—"ne tenait pas beaucoup à conserver le poste de Québec, quoiqu'il fut résolu, dit M. l'abbé Faillon, à continuer, comme simple particulier, la traite des pelleteries. Du moins Champlain, son lieutenant, fit proposer ce poste à Madame de Guereville de la part de de Monts lui-même. "Je fis l'ouverture au Père Coton pour Madame de Guereville, dit-il, si elle le voulait avoir pour trois mille six cents livres." Champlain alla même deux ou trois fois chez le Père Coton pour lui réitérer les propositions de de Monts, lui représentant les avantages que ce poste offrirait pour la conversion des Infidèles." (4)

(1) Champlain.

(2) Charlevoix liv. IV p. 149

(3) M. l'abbé Ferland.

(4) M. l'abbé Faillon.

(A Continuer.)